

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la fabrication de meubles en Lituanie

2010/2035(BUD) - 26/01/2010 - Document annexé à la procédure

Dans un document annexé, la Commission analyse de manière détaillée les raisons qui l'ont poussée à proposer la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) à destination de la Lituanie.

La demande des autorités lituaniennes se rapportait aux 1.469 licenciements dans le secteur de la fabrication de meubles au cours de la période de référence de 9 mois allant du 16 octobre 2008 au 15 juillet 2009.

Pour établir le lien entre ces licenciements et la crise économique et financière, la Lituanie fait valoir que la crise a eu des répercussions majeures sur les dépenses des consommateurs en Lituanie et sur les exportations du secteur et a sensiblement réduit l'accès des entreprises au crédit. Il en a résulté une contraction du volume de la production de meubles en Lituanie au cours de chacun des trimestres de la période de référence par rapport au trimestre précédent, avec pour conséquence les licenciements en question.

Le ralentissement de l'activité de construction en Lituanie a eu aussi des répercussions sur le marché de l'ameublement. Le secteur de la construction dans l'Union a été directement touché par la diminution des investissements dans la construction résidentielle et commerciale induite par la crise financière, dont la baisse des ventes de meubles est clairement une conséquence indirecte.

Cet effondrement de la production concorde avec la tendance observée ailleurs dans l'Union, où la fabrication de meubles a régressé de plus de 19,6% entre le premier trimestre de 2008 et celui de 2009 et présentait en avril 2009 une baisse de 18,2% par rapport à avril 2008.

L'analyse de la Commission l'amène donc à conclure qu'il convient d'approuver la demande **EGF/2009 /016 LT/Fabrication de meubles** présentée par la Lituanie. Des éléments probants ont en effet démontré que ces licenciements sont la conséquence directe de la crise économique et financière mondiale et qu'ils ont entraîné une perturbation économique grave affaiblissant l'emploi et l'économie régionale et locale.

Par conséquent, il est proposé de faire intervenir le FEM pour répondre à la demande de la Lituanie.

Un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles a été proposé, la contribution demandée au FEM se chiffrant à **662.088 EUR**.